RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, 26 avril 2021

#Chiffre

Le chiffre : 9,7 millions d'euros investis par l'agence de l'eau au 1er trimestre 2021 dans le département de l'Isère pour les projets en faveur de l'eau

Au 1er trimestre de l'année 2021, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu **53 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations du département de l'Isère pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, soit 23 % des aides attribuées en Auvergne-Rhône-Alpes pour la même période (42,3 M€).

Les chiffres clés au 1er trimestre 2021 pour le département de l'Isère

- **45 % des aides (4,4 M€)** sont attribués pour améliorer **l'assainissement et l'alimentation en eau potable** des collectivités, avec :
  - **2,3 M€ pour l'eau potable**, en quasi-totalité pour réhabiliter ou renouveler les infrastructures (réseaux en particulier),
  - **2,1 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées**, dont 1,5 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (0,7 M€, dont 0,2 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer), et 0,6 M€ pour leur traitement,
- **42 % des aides (4,1 M€)** vont à la **réduction des pollutions agricoles**, dont 4 M€ pour la première expérimentation sur le bassin Rhône-Méditerranée des paiements pour services environnementaux (PSE) à destination des agriculteurs, réalisée sur le territoire de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (CAPI).
- **6 % des aides (0,6 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, dont 0,3 M€ pour renaturer les cours d'eau et 0,2 M€ pour préserver les zones humides.
- **3 % (0,3 M€)** contribuent à une **meilleure gestion quantitative de la ressource en eau** (lutte contre les fuites des réseaux d'eau potable essentiellement).

Parmi les projets aidés, des opérations remarquables

- **Mise en conformité de l'assainissement de Saint Maurice l'Exil**

La communauté de communes Entre Bièvre et Rhône (EBER), créée début 2019 par fusion des communautés de communes du Pays Roussillonnais et du Territoire de Beaurepaire (70 000 habitants), ne traitera plus ses effluents à la station d'épuration de Saint Maurice l'Exil, obsolète et arrivée à saturation. Les eaux usées de la commune seront transférées sur la station d'épuration des Blâches à Péage de Roussillon, qui a la capacité de les traiter convenablement. Le projet intègre également le raccordement du hameau de La Garde et du secteur du camping. Pour la pose de la conduite de transfert sur 5,4 kilomètres, le long du canal du Rhône, la construction ou la modification des postes de refoulement, ainsi que la démolition de l'ancien ouvrage de traitement, la communauté de communes EBER reçoit **une aide de l'agence de l'eau de 835 650 €**.

- **Désimperméabiliser les sols et infiltrer les eaux de pluie dans l'agglomération grenobloise**

A l'occasion de projets d'aménagements urbains dans l'agglomération grenobloise, le circuit de l'eau est revisité : les eaux de pluie et de ruissellement sont déconnectées du réseau d'assainissement, et les surfaces bitumées imperméables sont remplacées par des revêtements perméables et des espaces verts. Les eaux pluviales sont alors dirigées vers des ouvrages d'infiltration construits sur le site : tranchées drainantes, noues et puits perdus. Il en va ainsi de deux projets sur l'agglomération :

- l'aménagement de la place emblématique Victor Hugo, au cœur de la **ville de Grenoble** où près de 4 500 m^2 de sols seront désimperméabilisés et l'intégralité des eaux pluviales déconnectées du réseau d'assainissement, puis infiltrées dans 9 nouveaux puits perdus. Les espaces verts existants autour du bassin seront remis en état et des jardinières en pleine terre seront créées ;
- l'aménagement de la place de la République, d'un cheminement piétonnier et du parking de la bibliothèque à Gières, où **Grenoble Alpes Métropole** rend perméable une surface de 6 100 m^2, déconnecte du réseau d'assainissement les eaux pluviales générées par cette surface et réalise des ouvrages pour drainer et infiltrer l'eau, pour une pluie de retour 10 ans.

Pour ces travaux, qui contribuent au double objectif de désimperméabliser les sols pour infiltrer l'eau et d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de l'agglomération, en réduisant les volumes d'eaux claires qui transitent jusqu'à la station d'épuration « Aquapole », l'agence de l'eau apporte une **subvention de 124 600 €** à la ville de Grenoble et **de 81 800 €** à Grenoble Alpes Métropole.
Ces aides, à hauteur de 70 % des travaux de désimperméalisation, déconnexion et infiltration, sont majorées de 20 % par rapport aux aides habituelles, au titre de l'appel à projets « Rebond eau biodiversité climat 2020-2021 ».

- **Des entreprises de peinture respectueuses de l'environnement : l'opération « O'Niveau »**

Suite à l'appel à initiatives lancé par l'agence de l'eau pour la réduction des pollutions toxiques dispersées, la Fédération du Bâtiment d'Auvergne-Rhône-Alpes a engagé une opération auprès des entreprises de peinture et artisans. Baptisée « O'Niveau », elle vise à réduire les rejets de peinture dans les réseaux d'assainissement. Les professionnels sont incités, grâce à une subvention de l'agence de l'eau de 60%, à s'équiper d'une station de nettoyage de leurs outils (rouleaux, brosses, pinceaux), qui fonctionne en circuit fermé. Les déchets de peinture sont alors récupérés et envoyés pour traitement dans les déchetteries spécialisées. Deux entreprises en Isère ont bénéficié ce trimestre de **l'aide de l'agence de l'eau, soit au total 9 360 €**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse **-** **www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr**

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les

systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com
/ Stéphanie Bonnamour / 06 60 58 45 45 / stephanie@plus2sens.com